



Indemnité de stage obligatoire non perçue

Par **Marine D**, le **03/05/2010** à **15:29**

Bonjour,

Je suis en stage dans une entreprise de fabrication d'emballages plastiques pour une durée de 6 mois. D'après la loi sur l'égalité des chances, tout stage de plus de 2 mois consécutifs doit être rémunéré à hauteur de 417.09€ mensuellement.

En conséquence, l'entreprise a bien écrit sur ma convention que mon indemnité de stage serait versée "selon la réglementation en vigueur : 417.09€". Ils ont donc accepté de me prendre en stage en toute connaissance de cause.

Seulement, en stage depuis maintenant 2 mois, je n'ai toujours rien reçu, la chef du personnel souhaitant d'abord savoir si je "fais l'affaire". Elle a en effet l'habitude de faire patienter les stagiaires jusqu'à la fin du stage et de ne leur verser alors que 2 ou 3 mois d'indemnités sur les 6 dus.

Or, avec cette nouvelle loi, elle a l'obligation de me payer ! j'aimerais donc savoir quels sont mes recours pour l'inciter à me verser cette indemnité, sans laquelle je me verrai obligée d'interrompre mon stage par manque de moyens financiers...

je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **Marine D**, le **06/05/2010** à **10:59**

Ce problème est réglé.

merci.